

**Observations de la CLIN sur le projet de prescriptions complémentaires de  
l'Autorité de sûreté nucléaire dans le cadre du troisième réexamen périodique  
du réacteur n°2 (INB n°86) et des réacteurs n°3 et 4 (INB n°110)  
du centre nucléaire de production d'électricité du Blayais,  
dans le cadre de la consultation publique réalisée du 15 novembre au 6 décembre 2021.**

Le document comporte trois annexes, pour chacun des trois réacteurs concernés. La structuration de ces trois annexes est identique.

- Un chapitre sur les dispositions relatives à la mise en œuvre de substances radioactives ou susceptibles d'engendrer une réaction nucléaire.
- Un chapitre sur la maîtrise des autres risques.
- Un chapitre sur les prescriptions relatives aux entreposages des déchets et des combustibles usés.

La CLIN souhaite partager deux observations :

- Tout d'abord, la CLIN s'étonne de ces prescriptions complémentaires qui s'inscrivent dans le cadre du troisième réexamen de sûreté périodique de trois réacteurs du Blayais.  
En effet, le cycle du quatrième réexamen périodique de sûreté va débiter dans quelques mois, ces prescriptions n'auraient-elles pu y être incorporées ?
- Enfin, sans remettre en question le bien-fondé de ces prescriptions, la CLIN constate qu'elle n'est pas en capacité d'apporter des remarques.  
En effet, si l'ASN, dans une démarche de transparence, souhaite associer le public à ses décisions, il est alors indispensable d'apporter un minimum d'éléments de compréhension.

Bordeaux, le 6 décembre 2021

Le Président de la Commission Locale d'Information Nucléaire,



Florian DUMAS

Conseiller départemental du Canton Nord Gironde